Commune de PLOURIVO
Conseil Municipal du 28_09_2026
Délibération n° 2026-09-28 / 051

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 022-212202337-20260928-DLB2026_051-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de PLOURIVO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 septembre 2026

Date de la convocation : 22 septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 19 Présents : 17 Procurations : 2 Votes : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Véronique CADUDAL, Maire.
Présents : Mme CADUDAL Véronique, Maire ; M. LE POURSOT Loïc, Mme PRUDHOMME Catherine, M. POLLET Yann, Mme LE PIVERT Sylvie, adjoints ; M. BRICAGE Henry, Mme RICARD Lydie, M. LE GOFF Stéphane, Mme HAVET Frédérique, M. LEROY Frédéric, M. RIOU Vincent, Mme GUEGAN Elodie, Mme ROUXEL Madly, Mme GARNIER Caroline, Mme CAMPOS GULLOTTI Marion, M. ROLLAND Yan, M. ROUDAUT Jean-François, membres du Conseil Municipal,
Formant la majorité des membres en exercice.
Procurations : M. LE FLOCH Alain à M. LE POURSOT Loïc ; M. BLAYO Patrick à M. ROLLAND Yan.
Absents excusés : /
Secrétaire de séance : Mme RICARD Lydie.
Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, secrétaire générale, presse locale (Ouest-France, et la Presse d'Armor).

2026 / 051 – Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) GRDF 2026.

Conformément à l'article R2333-114 du CGCT, modifié par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, donne lieu au paiement d'une redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz (RODP).
GRDF doit donc verser un montant de 741 € pour l'année 2026, détaillé comme suit :
RODP = ((0.035 X 11 849 ml) +100) X 1.44

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et représentés,
Suivant l'avis favorable de la commission finances,

- **VALIDE** le montant de 741 € dû au titre de de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz pour l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document visant au recouvrement de cette recette.

Le Maire,
Véronique CADUDAL

MAIRIE DE PLOURIVO 22 (Côtes-d'Armor)

Visa du secrétaire de séance :